

Revue de presse - Le pape pour le diaconat féminin ?

Author : Rédaction RC

Categories : [En Une](#), [Rome](#)

Date : 13 mai 2016



Le pape François aurait-il ouvert la porte au diaconat féminin ? Nouvelle étape de ce que d'aucuns appellent déjà le "progressisme bergoglien" ?

La presse n'a pas tardé à broder autour d'un sujet sensible.

En voici quelques morceaux choisis

Le pape François veut créer une commission pour réfléchir au diaconat féminin

Claire Lesegetrain, le 12/05/2016

S'adressant jeudi 12 mai à plusieurs centaines de supérieures majeures du monde entier, le pape François a répondu par l'affirmative à l'une d'entre elles qui lui demandait s'il ne serait pas temps de créer une commission pour étudier la possibilité pour des femmes d'accéder au diaconat.

[ZOOM](#)

Le pape salue une religieuse missionnaire lors d'une audience spéciale avec les membres de l'Union internationale des supérieures générales, au Vatican, jeudi 12 mai. / /AP

Ce n'est qu'après un temps de réflexion, que le pape répond, jeudi 12 mai, à l'une des supérieures majeures qui l'interroge sur l'accès des femmes au diaconat permanent?:
« Constituer une commission officielle pour étudier la question?? Je crois, oui. Il serait bon pour l'Église de clarifier ce point. (...) Je ferai en sorte qu'on fasse quelque chose comme ça. (...) Il me semble utile qu'une commission étudie la question. »

Ce n'est pas la première fois qu'un pape est invité à répondre à cette question. En 2006, le pape Benoît XVI évoquait « un service ministériel confié aux femmes ».

Plus récemment, pendant le Synode sur la famille, à Rome, en octobre 2015, Mgr Paul-André Durocher, archevêque de Gatineau (Québec) et président sortant de la Conférence des évêques du Canada, avait déjà proposé que des femmes puissent accéder à un ministère diaconal. Entre autres « pistes d'action », il a proposé la mise en place d'un « processus qui pourrait éventuellement ouvrir aux femmes l'accès au diaconat permanent, qui, comme le dit la tradition, est orienté non pas en vue du sacerdoce mais en vue du ministère », du service (Lumen Gentium, n° 29).

Pour une « diaconie spécifique pour les femmes »

D'autres hauts responsables catholiques ont également suggéré cette idée. En 1999, Mgr Karl Lehmann, qui présidait la Conférence des évêques d'Allemagne, avait préfacé la thèse d'une théologienne laïque, Dorothee Reininger, sur l'accès des femmes au diaconat, laissant penser qu'il y était favorable.

En 2013, dans son discours de clôture du synode diocésain, Mgr Robert Zollitsch, à son tour président de la Conférence des évêques d'Allemagne, avait plaidé pour « une diaconie spécifique pour les femmes ».

De fait, les Pères du concile Vatican II, en restaurant le diaconat permanent pur les hommes, avaient relancé la réflexion théologique pour les femmes. Une réflexion qui s'appuie sur le fait que des femmes diakonos sont mentionnées dans le Nouveau Testament et dans l'Église primitive, à l'époque où, le baptême se pratiquant par immersion totale, seules des femmes pouvaient présider aux baptêmes de femmes.

Les trois rôles du diacre

Depuis le Concile, le diaconat permanent pour les hommes correspond essentiellement à trois rôles?: aider les prêtres sur le plan pastoral?; assurer l'évangélisation et le service « aux périphéries » (pour les diacres en milieu professionnel)?; être l'agent de l'évêque, pour un service ou une mission ponctuels.

Dans certains diocèses, le statut des diacres permanents est encore fluctuant. La question est donc de savoir si, en permettant à des femmes d'accéder à ce ministère diaconal, on va aider

à clarifier, ou au contraire compliquer la place des diacres permanents.

En effet l'éventualité d'une restauration de femmes diacres (ou diaconesses) bute sur la question de l'ordination – avec la possibilité de célébrer certains sacrements. Dans l'Église catholique, les diacres sont autorisés à prêcher à l'ambon, à présider des funérailles (comme tous laïcs formés) et à célébrer les sacrements du baptême et du mariage. En revanche, ils ne peuvent pas célébrer l'Eucharistie, ni le sacrement de réconciliation.

Ordination ou bénédiction

D'où des débats, assez techniques, pour savoir si, dans l'Église primitive, les diaconesses recevaient une ordination ou une bénédiction. Certains théologiens considèrent qu'il s'agissait vraiment d'une entrée dans le sacrement de l'ordre, puisqu'il y avait, selon eux, bénédiction avec imposition des mains, comme pour les diacres masculins. Pour d'autres, il s'agissait plutôt d'une investiture.

Claire Lesegetain

<http://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Vatican/Le-pape-Francois-veut-creer-une-commission-pour-reflechir-au-diaconat-feminin-2016-05-12-1200759622>

Eglise : le pape François envisage la mise en place d'une commission pour étudier la question du diaconat féminin

Le pape François a déclaré qu'il allait créer une commission pour étudier la question d'autoriser des femmes à entrer au diaconat, [rapporte le National Catholic Reporter](#), un des plus principaux journaux catholiques américains.

Lors d'une rencontre avec des dirigeantes de congrégations et d'ordres religieux féminins, l'une des participantes a demandé au pape pourquoi l'Église n'acceptait pas les femmes au diaconat, et a suggéré qu'il crée une commission pour y réfléchir. Après un peu de réflexion, le pape a répondu : "Constituer une commission officielle pour étudier la question ? Je crois, oui. Il serait bon pour l'Église de clarifier ce point. [...] Je ferai en sorte qu'on fasse quelque chose comme ça. [...] Il me semble utile qu'une commission étudie la question."

En 1994, dans sa lettre apostolique [Ordinatio Sacerdotalis](#), Jean-Paul II avait écrit que "l'Église n'a aucune autorité du tout" pour ordonner des femmes prêtre, une déclaration empreinte de [l'infaillibilité papale](#) selon la [Congrégation de la doctrine de la foi](#).

Cette déclaration semble donc avoir définitivement fermé la porte sur ce sujet—un pape suivant

qui reviendrait sur cette décision nierait le dogme de l'infaillibilité papale et donc l'autorité de son office, ce qui semble fort peu probable.

Les diacres peuvent être mariés et exécutent certaines des fonctions sacerdotales des prêtres—ils peuvent marier et baptiser—mais pas toutes. La question du diaconat féminin est beaucoup moins réglée. Il y a des questions théologiques—le rôle de la fonction sacerdotale dans l'Eglise—mais également historiques. En effet, certains témoignages suggèrent qu'il y a eu des "diaconesses" aux premiers siècles de l'Église, auquel cas ce précédent voudrait dire que l'existence de femmes diacres n'est pas contraire à la doctrine catholique. Mais il n'est pas clair que ces "diaconesses" étaient effectivement des diacres ordonnés au sens où existe le diaconat masculin. En effet, le terme grec *diakonos* peut faire référence à tout rôle d'assistance, et pas forcément à une fonction spécifique. Par exemple, à l'époque où le baptême se pratiquait par immersion totale dans la nudité, des femmes présidaient aux baptêmes de femmes. Mais cela ne veut pas forcément dire que ces "assistantes" étaient des "diacres" au sens de la fonction sacerdotale.

A contrario, [selon le cardinal Gerhard Müller](#), préfet de la Congrégation de la doctrine de la foi, donc l'expert-en-chef en doctrine catholique du Vatican, le diaconat féminin n'est pas envisageable, car le diaconat participe au sacrement de l'ordre, qui est réservé aux hommes. La question n'a jamais été tranchée définitivement par une autorité catholique.

Une décision du pape qui va rajouter de l'eau au moulin de ceux qui pensent que le premier pape du Nouveau monde a décidé de donner une lancée "progressiste" à son mandat.
<http://www.atlantico.fr/pepites/eglise-pape-francois-envisage-commission-pour-etudier-question-diaconat-feminin-2696290.html>

Le pape François ouvre la porte aux femmes dans l'Église

Le [Monde.fr](#) avec AFP | 12.05.2016 à 16h57 • Mis à jour le 12.05.2016 à 18h07

image: http://s2.lemde.fr/image/2016/05/12/534x0/4918504_6_fb49_le-pape-francois-le-11-mai-2016-au-vatican_89a395f46da10d9b642399de5d42cf8a.jpg

Le pape François a ouvert la voie à la possibilité pour des femmes de devenir diacres dans

l'Eglise catholique, annoncent des agences de presse italiennes, jeudi 12 mai. Interrogé par l'AFP, le porte-parole du Vatican, le père Federico Lombardi, s'est refusé à confirmer cette information, dans l'attente, a-t-il dit, du détail des déclarations du pape.

François s'adressait à plusieurs centaines de religieuses. Interrogé par l'une d'elles, qui lui demandait si le temps n'était pas venu de créer une commission pour étudier la question, il a en effet répondu affirmativement, selon ces sources.

Inégalité flagrante

Dans l'Eglise catholique, le diacre est une personne ayant reçu le premier degré du sacrement. Les prêtres, eux, ont reçu le second. Il peut prononcer le sermon à la messe, célébrer des baptêmes, des mariages et des funérailles. En revanche, seuls les prêtres peuvent célébrer l'eucharistie ou confesser les fidèles. Le diaconat est longtemps resté une étape vers la prêtrise, mais le concile Vatican II a rétabli le diaconat permanent, accessible à des hommes mariés, qui pallient souvent le manque de prêtres ou les assistent quand ils sont débordés.

Le pape François a plusieurs fois évoqué sa volonté de remédier à l'inégalité flagrante existant actuellement entre hommes et femmes au sein de l'Eglise, mais il a pris jusqu'à présent peu de mesures concrètes. Il avait d'ailleurs réaffirmé récemment qu'il n'était pas envisageable que des femmes deviennent prêtres, expliquant que ses prédécesseurs, en particulier Jean Paul II, avaient longuement examiné cette proposition avant d'y répondre par la négative. http://www.lemonde.fr/religions/article/2016/05/12/le-pape-francois-ouvre-la-voie-du-diaconat-aux-femmes-dans-l-eglise_4918505_1653130.html